

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
DEPARTEMENT URBANISME ET HABITAT
DIRECTION DE L'URBANISME REGLEMENTAIRE
IMMEUBLE LE 108
108 ALLEE FRANCOIS MITTERRAND - CS 50589
76006 ROUEN CEDEX

Siège Social

Chemin de la Bretèque - CS 30059
76237 Bois-Guillaume cedex
Tél. : 02 35 59 47 47
Fax : 02 35 12 21 08
Email : accueil76@normandie.chambagri.fr

N/Réf : DOL/NM
Pôle Territoires et Environnement
Dossier suivi par Mme Delphine OMNÈS-LEBLANC
Ligne directe : 02.32.78.80.59
amenagement.urbanisme@normandie.chambagri.fr

Bois-Guillaume, le 21 mai 2021

Objet : Avis sur le projet de modification n°2 – **PPR** - du Plan Local d'Urbanisme (PLU) métropolitain – **pôle de proximité de Rouen**

Dossier suivi par Mme Anne-Sophie HUET

Monsieur le Président,

Par courrier reçu en date du 10 mai 2021, vous nous soumettez le projet cité en objet et sollicitez l'avis de la Chambre d'agriculture.

Le projet de modification n°2 – PPR réalisé sur le pôle de proximité de Rouen vise à apporter différents ajustements au PLU Métropolitain. Ces ajustements ont pour objet :

- de préciser certaines règles (stationnement, espaces verts, destinations) sur des zones de projets du territoire (ZAC) ;
- de faire évoluer les règles de stationnement Automobile et Vélo sur ces mêmes zones ;
- de modifier certaines limites de zonage pour mieux l'adapter au bâti et mettre en valeur le bâti qualitatif existant ;
- de compléter le recensement du patrimoine bâti ;
- de compléter le recensement du patrimoine végétal ;
- de modifier les règles graphiques de hauteurs sur certains secteurs, notamment St Sever-Nouvelle Gare et Quartiers Ouest ;



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

Siret 187600077 00015 / APE 9411Z

www.chambre-agriculture-76.fr

... / ...



- de modifier les règles graphiques d'implantation afin de :
 - o mieux préserver le bâti qualitatif existant,
 - o faire varier le front bâti en privilégiant la végétalisation à l'interface avec le domaine public,
 - o accompagner la protection des alignements d'arbres.

Ces modifications n'ont pas d'impact sur l'espace agricole, ainsi nous n'avons aucune remarque à formuler sur ce projet et nous lui donnons un **avis favorable**.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Sébastien LEVASSEUR
Vice-Président de la Chambre d'agriculture
Président de la Commission Territoires